



CERCLE NAUTIQUE DE PIRIAC SUR MER

Affilié à la FFVoile N° 44010 Ligue des Pays de la Loire N° 07 et à la FNPP code Fédéral 084

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

CHAMPIONNAT DE PRINTEMPS 2023

Bateaux : OSIRIS Habitables (HN)

Dates : du 19 02 2023 au 30 04 2023

Lieu : Baie de Piriac sur Mer

Autorité organisatrice : CNPiriac

I. PROGRAMME

Première journée	Dimanche	19 février	Briefing : 12h30
Deuxième journée	Dimanche	5 mars	Briefing : 12h30
Troisième journée	Dimanche	19 mars	Briefing : 12h30
Quatrième journée	Dimanche	2 avril	Briefing : 12h30
Cinquième journée	Dimanche	23 avril	Trophée SNSM *
Sixième journée	Dimanche	30 avril	Briefing : 10h30

II. INSCRIPTION

Le Dimanche matin, une heure avant le briefing de la régates du jour au CNP :

Capitainerie 1 rue du Fort Baron 44420 Piriac

** Modalités d'inscription particulière pour le Trophée SNSM du 23/4/2023*

III. AVIS DE COURSE

1. REGLES

La régates sera régie par :

1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*

1.2. Les règlements fédéraux

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1. La régates est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale

2.2. Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière

Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

2.3. La régates est ouverte à tous les bateaux du système **Osiris Habitable** (HN) avec certificat de jauge (carte d'identité HN) de moins quatre ans

2.4. Les bateaux devront avoir un équipage de **deux personnes au minimum**

2.5. Inscriptions pour chaque journée de régates au PC course du CNP

Capitainerie 1 rue du Fort baron 44420 Piriac sur Mer

2.6. Emargement obligatoire avec confirmation de la liste d'équipage du jour (avant le briefing de la régates du jour)

2.7. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription, leur licence FFVoile validée « compétition » et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs

2.8. Les non licenciés au moment de l'inscription pourront s'acquitter d'une licence temporaire à la journée

3. DROITS A PAYER

Les droits requis pour chaque journée de course et par bateau sont les suivants :

Membre CNP	Montant en €
Groupa A	15
Groupe B	12
Membre extérieur	

Groupe A	18
Groupe B	16

4. HORAIRE DE COURSE

Briefing : Le briefing se déroulera au CNP, terrasse capitainerie, pour chaque journée de course. L'heure du 1^{er} signal d'avertissement sur l'eau aura lieu au minimum une heure après le briefing

5. ORDRE DU DEPART

Sauf information différente lors du briefing, les deux groupes A et B auront le même départ

6. LIAISON VHF

Le canal VHF de l'organisation est le **canal 77**

7. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les Instructions de Course et annexes seront disponibles au PC course, sur le site du CNP, et éventuelles affichées au PC course

8. LES PARCOURS (*réduction par VHF*)

Les parcours à effectuer, *techniques ou côtiers*, seront annoncés lors du briefing précédent chaque journée de course et affichés sur le Bateau Comité lors du départ. Une modification ou réduction de parcours pendant la course pourra être annoncée par VHF par le Comité de course.

9. VALIDATION

9.1. FFVoile pour le classement des bateaux et des coureurs.

9.2. Il y a deux groupes de classement :

Groupe A :

Bateaux dont le coefficient Osiris Habitable net est égal ou supérieur à **17.1**

Groupe B :

Bateaux dont le coefficient Osiris habitable net est égal ou inférieur à **17**

9.3. Le calcul du temps compensé est effectué selon la formule du « **temps sur temps** », et le calcul des points avec le système « a minima ISAF » et réalisés avec le logiciel FREG de la FFVoile

10. PALMARES

- 10.1.** Le Palmarès sera donné après chaque journée de régates et sera envoyé à la FFVoile. Il sera suivi du Verre de l'Amitié au Club house du CNP
- 10.2.** Un classement final du championnat de Printemps pourra être calculé avec cumul des places de chaque journée de régates. A partir de 4 journées de régates courues, la plus mauvaise journée sera retirée. Ce classement interne au CNP sera proclamé (si possible) lors de la dernière journée de régates du Championnat.

11. PLACE AU PORT

Renseignements pour les bateaux n'ayant pas d'emplacement au port :
Capitainerie du Port de Piriac Tél : 02 40 23 52 32

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques.
La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.
L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le :

CERCLE NAUTIQUE DE PIRIAC SUR MER

1 Rue du FORT BARON

Capitainerie

44420

PIRIAC SUR MER

Contact : 06 43 16 52 46

Tél. Club : 02 40 23 51 95

Email : cerclnautique.piriac@orange.fr

Site web : <http://cnpiriac44.wstudio.website/>